

SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE

FREINS ET LEVIERS AU MAINTIEN DES TERRES BIO EN BIO AU MOMENT DE L'ARRÊT D'ACTIVITÉ DES AGRICULTEUR·RICE·S BIOLOGIQUES

Territoires de Rennes Métropole et de l'Unité de gestion de la Vilaine Est.



AGROBIO 35



Avec le soutien financier de :



Étude conduite en 2023 dans le cadre d'un stage de fin d'études de 6 mois co-encadré par Agrobio35 et le CIVAM 35 Installation-Transmission, financée par Rennes Métropole, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et Eaux et Vilaine, en partenariat avec l'Unité de Gestion de la Vilaine Est - UGVE et Terre de Liens Bretagne.

SOMMAIRE

MÉTHODOLOGIE	3
CONTEXTE	3
RÉSULTATS :	
1. Des DÉTERMINANTS PSYCHOSOCIAUX SIMILAIRES MAIS NUANCÉS	5
> Des déterminants pour lesquels les cédant-e-s bio ne font pas exception	
> Une vision positive de la transmissibilité de leur ferme	
> Une volonté partagée de maintenir leurs terres en bio	
> Un tiraillement accentué entre la volonté de céder en bio et les contraintes économiques et temporelles de la transmission	
> Une perception des NIMA fonction des conditions d'installation des cédant-e-s	
2. Des DÉTERMINANTS LIÉS AUX CARACTÉRISTIQUES STRUCTURALES DES FERMES EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE	7
> Un coût de reprise faible pour les fermes herbagères bio	
> Un temps de travail plus ou moins avantageux selon le système	
> Rentabilité économique des systèmes biologiques et contexte de la filière bio	
> Un parcellaire groupé favorable à la transmission	
> La maîtrise du foncier et la connaissance des outils juridiques associés : un atout pour le maintien en bio des terres	
3. Des DÉTERMINANTS SPÉCIFIQUES AU TERRITOIRE	10
> Des projets d'urbanisation qui créent de l'insécurité foncière	
> Une remise en question de la vocation agricole des fermes par la pression urbaine	
> Des difficultés d'accès à l'habitat pour les cédant.es	
PERSPECTIVES	11

MÉTHODOLOGIE

- Enquête sur 22 agriculteur-riche-s bio des communes de Rennes Métropole et de l'UGVE
- Tou-te-s vont céder leur ferme dans 10 ans ou moins.
- Echantillon constitué en tenant compte de la diversité de structures des fermes et des caractéristiques des futur-e-s cédant-e-s (figure 1 en p.4).
- Enquête sur l'ensemble du territoire d'étude (carte 1 en p.4).
- Entretiens semi-directifs analysés de manière qualitative.

CONTEXTE



Dans ce contexte, Agrobio 35, le CIVAM 35 Installation-Transmission, l'UGVE et Rennes Métropole ont cherché à comprendre :

Quels sont les freins rencontrés et les leviers à actionner pour faciliter le maintien des terres bio en bio au moment de la cession de l'outil de production des fermes sur les territoires de Rennes Métropole et de l'UGVE ?

¹En Ile-et-Vilaine, 98% des masses d'eau sont en mauvais état écologiques (Observatoire de l'environnement en Bretagne, 2023). Sur l'UGVE, 0% des masses d'eau sont en bon état. Un objectif de 27% de masses d'eau en bon état d'ici 2027 a été fixé.

²Données recensement agricole 2020.

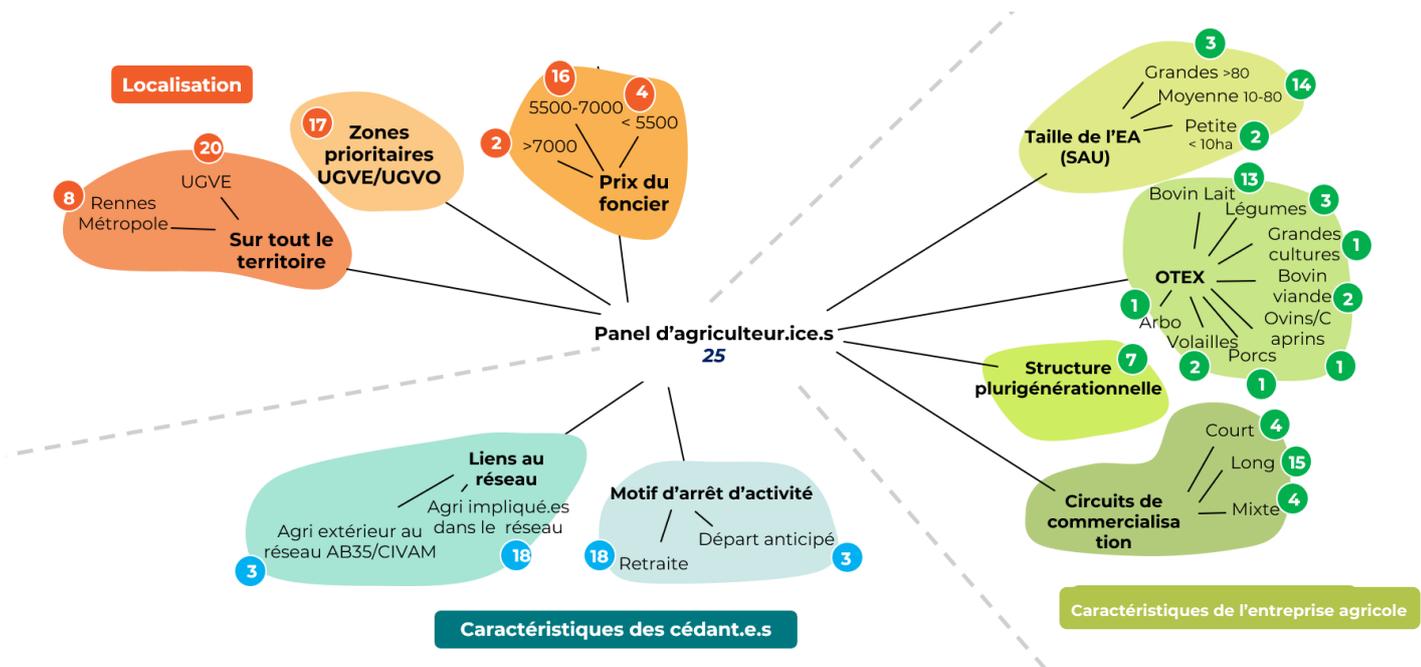
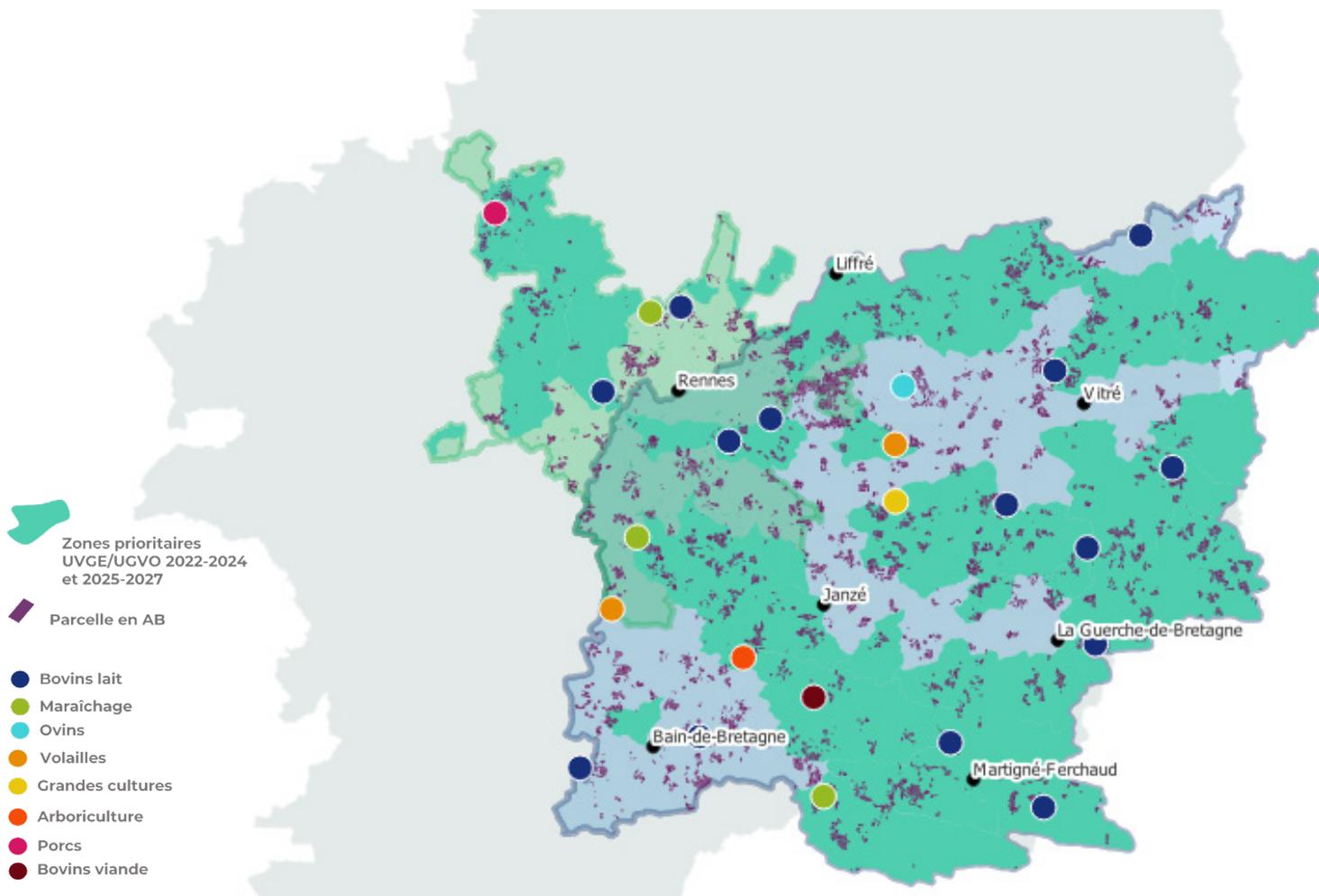


Figure 1 : Répartition des agriculteur·ices enquêté·es selon les critères d'échantillonnage retenus.



Carte 1 : Répartition des fermes enquêtées sur le territoire d'étude. (Source personnelle à partir de données Eaux et Vilaine et Agrobio 35, 2023. Traitement sous Ggis 3.16).

RÉSULTATS

L'analyse des entretiens montre que :

- Notre échantillon est **globalement soumis aux mêmes déterminants** que ceux décrits dans la littérature pour des exploitations non bio³
- Certaines nuances mettent en avant des **spécificités de transmission** propres aux fermes et aux agriculteur·ices biologiques.

1. Des DÉTERMINANTS PSYCHOSOCIAUX SIMILAIRES MAIS NUANCÉS

> Des déterminants pour lesquels les cédant·e·s bio ne font pas exception

Les déterminants psychosociaux ont été décrits dans de nombreux travaux. Les principaux déterminants référencés dans la littérature sont la peur de l'arrêt d'activité et du manque d'occupation, l'attachement à la ferme, la perception de la transmissibilité de la ferme, les représentations négatives que se font les cédant·es des porteur·euses de projet, ou encore l'attente de l'auto-désignation d'un enfant. Plusieurs de nos interlocuteur·rice·s ont confié « *vouloir 'y aller doucement'* », pouvoir « *continuer un peu comme ça encore un peu, en réduisant le travail* ».

« *J'ai deux filles. Elles ne s'orientent pas en agriculture, mais on ne sait jamais de quoi est fait l'avenir. Il y en a une qui aime bien les animaux...* »

> Une vision positive de la transmissibilité de leur ferme

L'étude du CIVAM 35 IT (2018)⁴ montre que les cédant·e·s ne s'engagent pas dans un parcours de transmission s'ils ou elles pensent que leur ferme n'est pas transmissible. Dans notre cas, les cédant·e·s rencontré·es imaginent facilement que leur ferme puisse être reprise et sont ouvert·e·s à un changement de production.

« *Je pense qu'on n'aura pas trop de mal à transmettre la ferme.* »

> Une volonté partagée de maintenir leurs terres en bio

Tou·te·s les enquêté·e·s ont en commun de vouloir maintenir le système de production biologique sur leur ferme après leur départ. Cela fait écho au désir de continuité décrit par Chizelle (2014)⁵.

« *Moi, je ne veux pas revoir des pulvés et des pesticides dans nos parcelles.* »

Si cette volonté est nécessaire au maintien des terres bio en bio au moment de la transmission, elle n'est pourtant pas suffisante puisque des cessions vers le conventionnel existent.

Les cédant·es enquêté·es évoquent également l'importance pour elles et eux que leurs repreneur·euse·s réussissent. La réussite des repreneur·euse·s garantit le maintien en bio des terres.

« *Si jamais demain ou au bout de 4-5 ans, la personne fait fiasco par exemple : que deviennent les terres ?* »

« *Ça pourrait être des moutons. Des chèvres, c'est la mode aussi.* »

³ Pour un bilan de littérature sur les freins à la transmission, psychosociaux comme structureaux, en région Bretagne voir Gaté et Latruffe (2016).

⁴ « Les éléments influençant les futurs cédants dans la perception de la transmissibilité de leur ferme laitière », CIVAM 35 IT, 2018.

⁵ « Une lecture psychosociologique des difficultés d'accès au métier d'agriculteur pour les candidats hors cadre familial. La confiance au cœur du processus de transmission-reprise ? », Dominique Lataste, Brigitte Chizelle, Dans Pour 2014/4 (N° 224).

> Un tiraillement accentué entre la volonté de céder en bio et les contraintes économiques et temporelles de la transmission

Conformément aux enseignements de la littérature, toutes les personnes enquêtées souhaitent une installation sur leur ferme plutôt qu'un agrandissement. « *Dans un premier temps en tout cas* » car ils et elles sont conscient·e·s que les nécessités financières ou de délais peuvent compromettre la possibilité d'une transmission-installation. Cette dualité entre volonté et réalité économique est accentuée par la volonté de céder en bio.

« *Aujourd'hui, je ne sais pas si je suis capable de dire : 'Non désolé, je ne vous transmets pas la ferme si c'est pour mettre ça en conventionnel'.* »

« *Si on avait des meilleures retraites, on ne serait pas en train de compter sur la transmission, pas en train de se dire que l'on doit récupérer des sous pour vivre mieux, ou au moins correctement.* »



> Une perception des NIMA fonction des conditions d'installation des cédant·e·s

Bien que la majorité des cédant·e·s interrogé·e·s assurent ne pas avoir d'exigences sur l'origine agricole ou non des repreneur·euse·s, on observe que les cédant·e·s installé·e·s dans le cadre familial partagent une représentation des candidat·e·s à l'installation similaire à celle décrite dans la littérature : ils et elles émettent des réserves sur la capacité des NIMA (Non Issu·es du Milieu Agricole) à être agriculteur·rice·s. Ils et elles questionnent leurs compétences pratiques, les qualifiant d'« intellectuels ». A l'inverse, chez les cédant·e·s non issu·e·s du milieu agricole, cette méfiance n'apparaît pas. Ils souhaitent même parfois installer préférentiellement des NIMA.

Les personnes interrogées ont aussi l'idée que les NIMA ont de faibles capacités financières.

« *On dit souvent que le bio attire des gens non issus du milieu agricole, plus peut-être que des gens issus du milieu agricole, et donc ce sont des gens qui n'ont peut-être pas la capacité financière de reprendre des grosses structures. Donc ça peut des fois poser problème.* »



2. Des déterminants liés aux caractéristiques structurales des fermes en agriculture biologique

Documentés dans la littérature, les principaux déterminants liés aux caractéristiques structurales des fermes sont le coût de reprise, le temps de travail, la rentabilité économique des exploitations, le parcellaire et le foncier.



> Un coût de reprise faible pour les fermes herbagères bio

D'après la littérature, le coût de reprise de la ferme est un déterminant majeur des transmissions. Plusieurs cédant·es, notamment ceux et celles en systèmes herbager, ont cité le coût de reprise faible de leur ferme comme un atout pour sa transmissibilité. Cela est souvent dû au peu d'investissements, privilégiant le travail en CUMA ou par des ETA.

« On est en système herbager, tout est en CUMA, même l'alimentation. On a très peu de matériel à nous donc on a zéro emprunt sur des tracteurs, des choses comme ça. »

« Il n'y a pas beaucoup de matériel à reprendre sur la ferme, c'est peut-être aussi ce qui permet de faciliter la reprise. »

> Un temps de travail plus ou moins avantageux selon le système

Au-delà du faible coût de reprise des fermes herbagères bio, les cédant·es évoquent un temps de travail maîtrisé.

D'après les cédant·es, ce point est souvent une des conditions de reprise pour leurs enfants. Cela est moins vrai pour les fermes en vente directe qui évoquent généralement un temps de travail élevé, notamment lié au temps consacré au volet commercialisation des produits.

« Du point de vue du temps de travail, c'est quand même bien ! »

« Des conditions pour une installation ? Avoir assez de congés et assez de revenus. Et travailler dans des bonnes conditions. »



> Rentabilité économique des systèmes biologiques et contexte de la filière bio

Dans notre échantillon, hormis les éleveurs de porcs et de volailles, la majorité disent « bien gagner leur vie ». La maîtrise des charges reste le premier levier évoqué.

Un autre agriculteur témoigne de la bonne rentabilité économique de son système.

Si la performance économique des systèmes bio et herbagers est démontrée (Observatoire technico-économique, Réseau CIVAM 2022), la baisse de la consommation de produits biologiques pourrait, selon quelques cédant·e·s, décourager les porteur·euse·s de projet souhaitant s'installer en bio.

Ce doute est autant exprimé par les agriculteur·rice·s impacté·e·s par la crise que par ceux et celles qui ne le sont pas.

« On est conscient qu'on aura toujours des coûts de production qui seront plus faibles que les conventionnels. »

« Je pense qu'être en bio pourra faciliter le fait de trouver un·e repreneur·euse quand tu vois les EBE qu'on sort avec 35 vaches et 50 hectares ! C'est souvent des EBE qui correspondent plutôt à des fermes qui ont 60 ou 70 vaches, et 80-90 hectares. Les taux de rentabilité sont quand même plus intéressants en bio. »



> Un parcellaire groupé favorable à la transmission

Selon la littérature, les porteur·euse·s de projet recherchent un parcellaire groupé autour des bâtiments. Un repreneur présent lors d'un des entretiens avec ses cédant·e·s souligne :

« Pour la structure bio, il faut que les 3/4 de la ferme soient autour des bâtiments. »

Or la condition des principales conditions de faisabilité d'une conversion en AB pour les systèmes d'élevage de ruminants est l'accessibilité au pâturage pour les animaux, et donc un parcellaire relativement groupé autour du siège d'exploitation. De ce fait, les fermes laitières et allaitantes bio ont statistiquement plus de chance d'offrir un parcellaire groupé favorable à la transmission.

> La maîtrise du foncier et la connaissance des outils juridiques associés : un atout pour le maintien en bio des terres

Comme la majorité des agriculteur·rice·s en France, les enquêté·e·s sont propriétaires d'une partie seulement du foncier, et locataires de la majorité des terres qu'ils et elles cultivent.

Comme la littérature l'indique, les agriculteur·ice·s enquêté·e·s qui sont propriétaires sont attaché·e·s à la propriété de leur foncier :

- pour leurs enfants
- parce qu'ils/elles ont eu « un mal de chien » pour les récupérer
- pour s'assurer du maintien en bio de leurs terres.

« On veut rester propriétaires pour que notre fille n'ai pas de souci. Parce que dès lors que tu mets en vente, la SAFER prend la main et après, c'est elle qui gère. Et comme on veut que ça reste en bio... »

« Il n'y a pas que les cédants : il y a les propriétaires aussi qui décident. »

Beaucoup d'agriculteur·ice·s enquêté·e·s connaissent l'existence des baux ruraux à clauses environnementales (BRE) grâce à ceux souscrits avec des collectivités, notamment le bassin versant.

Le BRE permet d'ajouter au bail des clauses environnementales qui visent au maintien ou au changement de pratiques jugées favorables à l'environnement. Le respect du cahier des charges de l'Agriculture Biologique peut faire partie des clauses à respecter.

Ils et elles souhaitent utiliser cet outil juridique sur les terres dont ils et elles sont propriétaires.

« J'ai une incertitude par rapport au foncier : je ne suis propriétaire que de 22 hectares donc si le propriétaire ne veut pas louer à un successeur éventuel... »

« Les terres resteront en bio parce que je suis propriétaire : à aucun moment je ne louerai à un conventionnel. Je ferai un bail rural environnemental. »

« La ferme, on veut la céder. Mais on ne veut pas vendre les terres parce qu'on sait très bien que si on les vend, elles iront en conventionnel. »



3. Des déterminants spécifiques au territoire



> Des projets d'urbanisation qui créent de l'insécurité foncière

L'urbanisation est forte sur le territoire d'étude et elle représente une menace pour l'agriculture : la moitié de l'échantillon a été confrontée à des projets d'urbanisation qui ont modifié le parcellaire des fermes.

Plusieurs contractent également des baux précaires avec des collectivités pour des terres destinées à l'urbanisation. Un des agriculteurs rencontrés élève 35 vaches laitières sur 55 ha sur une commune limitrophe de Rennes : il a seulement 17 ha accessibles au pâturage dont 12 ha en bail précaire avec Rennes Métropole qui « sont susceptibles de partir à l'urbanisme ». Cette incertitude rend pour lui une installation « trop risquée ». La ferme sera, selon lui, démantelée, et permettra peut-être une installation en maraîchage sur les 3 ha dont il est propriétaire.

Les documents d'urbanisme (PLUI, SCOT) sont également considérés comme non sécurisants par certain-es cédant-es, y compris lorsque leurs parcelles sont situées en Zone Agricole.

« Le PLUI de Rennes Métropole est facile à modifier et il l'est souvent ! Donc si on se projette dans 5 ans avec un repreneur qui part pour 30 ou 35 ans d'activité agricole, il est pas sûr de garder le foncier. »

> Une remise en question de la vocation agricole des fermes par la pression urbaine

La pression exercée par l'urbanisation et la demande de logements sur le territoire questionne même la vocation agricole des terres pour les cédant-es :

« On n'aurait pas envie que tout le corps de ferme finisse en maisons d'habitation en fait. Non, c'est une ferme, faut que ça reste une ferme. »

La pression de l'urbanisation peut également renforcer la méfiance envers les véritables intentions de reprise des candidat-es :

« Si tu vends à un tiers pour faire de l'agriculture, puis que 2 ans après, il arrête, il dissocie tout et il en fait un projet immobilier, c'est dégueulasse. »

L'attractivité du territoire se traduit également par des prix élevés du bâti agricole qui peut être rénové pour de l'habitat. Plusieurs des cédant-es rencontré-es ont rénové une partie de leur bâti pour de la location saisonnière ou à l'année, ce qui augmente considérablement le coût de la reprise.

> Des difficultés d'accès à l'habitat pour les cédant-es

D'après la littérature, le fait que les cédant-es souhaitent rester dans la maison d'habitation est un frein majeur des transmissions. Les cédant-es de notre échantillon en sont plutôt conscient-es et enclin-es à partir habiter ailleurs. Mais ils et elles doivent pouvoir se reloger, et souvent dans la même commune ou une commune alentour du fait de leurs réseaux amicaux et familiaux. Pourtant, comme nous le confiait un agriculteur, cela peut être compliqué sur le territoire :

« Si je veux racheter une maison sur Cesson-Sévigné, la vente de ma ferme n'y suffit pas. »



PERSPECTIVES

Les résultats de cette étude réaffirment la nécessité d'actionner les leviers suivants pour favoriser le maintien des terres bio en bio au moment de la transmission :

- **Communiquer et sensibiliser** : mettre en valeur des projets de reprise bio réussis, communiquer sur les dispositifs d'accompagnement existants, sur les leviers d'action fonciers, associer les structures para-agricoles et les collectivités à cette communication.
- **Sécuriser les transmissions en agriculture biologique et renforcer l'accompagnement des cédant-es**, sur les volets psychologiques comme techniques et économiques, et notamment sur la connaissance des options possibles de devenir de leur ferme (en particulier liées aux changements de productions).
- **Impliquer les collectivités territoriales**, notamment via la formation des agent-es et élu-es, pour faire le lien avec les propriétaires fonciers et les documents d'urbanisme, mettre en place des actions de portage foncier, acquérir du foncier pour permettre des installations en agriculture biologique.
- **Mobiliser d'avantage les outils juridiques** de protection des modes de production favorables à l'environnement.



Pommier en fleurs © JE Dubreil

AGROBIO 35

Membre du réseau GAB-FRAB, Agrobio 35 est le groupement des agrobiologistes d'Ille-et-Vilaine.

Numéro 1 du développement de la bio sur son département, Agrobio 35 c'est plus de 30 ans d'expérience de la bio au service des agriculteur·rice·s bio et de celles et ceux qui s'y intéressent.

Notre mission : influencer et peser sur l'évolution des systèmes agricoles et alimentaires pour mettre l'agriculture biologique au coeur des préoccupations de tous les acteurs de la société.

Rejoignez les quelques 500 adhérent·es et porteurs de projets accompagnés par Agrobio 35 qui s'engagent à nos côtés pour une agriculture vertueuse, équitable, en symbiose avec notre environnement.



AGROBIO 35

CIVAM 35

Le CIVAM Installation-Transmission d'Ille-et-Vilaine est une association d'éducation populaire qui porte un projet politique de développement de l'agriculture durable pour des campagnes vivantes et solidaires. Il agit pour renouveler les générations en agriculture.

Cette association rassemble différentes structures du département : Accueil Paysan 35, Adage, Culture Bio, Magasins Brin d'Herbe, GIE Manger Bio 35, ainsi que des personnes physiques.

Le CIVAM 35 IT est membre du collectif InPACT 35, de la FR Civam Bretagne et de Réseau CIVAM.



Les principaux financeurs de la bio en Ille-et-Vilaine :



AGROBIO 35

29, avenue des peupliers, 35510 Cesson Sévigné

02 99 77 09 46

agrobio35@agrobio-bretagne.org

www.agrobio-bretagne.org/reseau/agrobio-35/

Nos actions sont rendues possibles grâce aux agriculteurs et agricultrices adhérent·e·s d'Agrobio 35